

INDICATIONS DU GROUPE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

LA QUESTION PROBLÉMATISÉE

Cet exercice s'inscrit dans les épreuves communes de contrôle continu, et les présentes indications ont pour objet d'en faciliter la pratique.

Cet exercice permet de **travailler la mobilisation des connaissances, l'expression écrite et l'argumentation**.

L'énoncé est donné sous forme d'une question.

- Cette question est suivie d'indications pour construire la réponse dans les épreuves de première.
- Ces indications ne sont pas présentes en terminale.

Les élèves disposent d'une heure pour rédiger leur réponse. On ne saurait donc attendre dans la question problématisée tout ce que l'on attend d'une composition ou d'une dissertation.

Tout d'abord, **la problématique est fournie par le sujet qui est déjà une question**. La formule « question problématisée » indique que la problématique n'est pas à construire.

L'introduction a donc pour objet essentiel de présenter le plan qui sera choisi pour la réponse. En première, l'élève peut reprendre les axes proposés dans l'indication. En terminale, il devra construire son plan.

Le développement peut être en deux ou trois parties. Il faut s'appuyer sur des exemples précis et articuler les idées générales avec des acteurs, des lieux, des événements.

Cela implique que l'on ne peut répondre à une question problématisée en quelques lignes. Mais l'exercice est réalisé en une heure : on n'attend donc pas nécessairement une réponse de plus de deux pages. Ce calibrage est bien sûr tout à fait indicatif, car on ne saurait confondre la qualité et la quantité.

La réponse à la question problématisée doit donc être **développée avec rigueur et rédigée avec clarté dans l'expression**. Le propos doit mobiliser des notions et le vocabulaire spécifique de la discipline concernée.

La conclusion doit fournir des éléments de **réponse à la question posée**.